

LE TRAIT D'UNION

Volume 46 numéro 05; Mai 2021

- Corvée de nettoyage p.12
- Ouverture de la cantine p.13
- Nouveautés à Alimentation Saint-Bruno p.15



Clinique Dentaire
Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

Alimentation
Saint-Bruno 2020

Isabelle Bérubé

Jean-Charles Chénard À votre service

155 rte du Petit Moulin
Saint-Bruno de Kam.

418.492.3185

Épicerie - Essence
Service de traiteur



Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Date de tombée des articles

20 mai 2021

Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Angèle Dionne 492-9690
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Conseil municipal	Angèle Dionne
Myrtha St-Pierre	Lise Rivard
Christian Madore	Michelle Emond
Alimentation Saint-Bruno	Diane Cardin
Comité embellissement	Valérie Lavoie

Sommaire :

Page 3 : Hommage fêtes des mères - Nouveau site web
Page 4 - 8 : Chronique municipale- Bornes 9-1-1 -
Plantation d'arbres
Page 12 : Comité embellissement
Page 13 : Place de l'église - Cantine le petit brûlot
Page 14 : Chronique culinaire
Page 15 : 50 ans et plus - Alimentation Saint-Bruno
Page 16 : Biblio - Salaire minimum
Page 17 : Service incendie
Page 18 : Horaire d'ouverture
Page 19 - 20 : Commanditaires

Homage à nos mères !

Être mère, un grand privilège, celui de devenir le centre de la vie de ses enfants. La première figure déterminante à leur sourire avec tendresse et bonheur, tout en se sentant rempli de doutes et d'appréhensions quant à ses compétences face à ce rôle si exigeant.

Une mère ça tient à tout prix à soulever la terre, aller chercher la lune pour le bonheur de ses enfants. Pleurer ses peines, pleurer de fierté, pleurer de joie; les accompagner dans leurs défis, les supporter, leur faire confiance. . .

Comme on dit souvent : mère un jour, mère toujours. Polyvalente, éducatrice indispensable, les mamans se préoccupent de leurs rejetons de la naissance à la mort. Leurs joies comme leurs peines sont imprimées au plus profond de leur cœur.

En ce jour de la fête des mères, je veux rappeler à toutes nos mamans, tous nos témoignages de reconnaissance et d'amour pour tant de dévouement et de générosité.



Lise Rivard



Un nouveau site web pour la municipalité

La Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est heureuse de vous présenter son nouveau site Internet www.stbrunokam.qc.ca. Cette nouvelle plateforme vous permettra de trouver une foule d'informations sur tous nos services.

Ce nouveau site est le fruit de nombreux efforts déployés par l'équipe de NUMÉRIQUE.CA. Les différents onglets et la barre de recherche permettent de trouver facilement ce que vous désirez en quelques clics! De

nouvelles fonctionnalités permettent le partage de contenu plus dynamique et de mieux vous informer.

Les utilisateurs du nouveau site auront désormais une meilleure expérience de navigation sur tous les appareils électroniques, que vous soyez sur votre téléphone intelligent, tablettes ou ordinateurs de bureau. En espérant que vous apprécierez naviguer sur cette nouvelle plateforme, nous vous souhaitons une bonne découverte du site.



Chronique municipale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 6 avril 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 19 h 30.

Sont présents : Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, André Caron, Philippe Morneau-Hardy et Michel Ferland sous la présidence de Madame Julie Nadeau, mairesse suppléante formant quorum.

Sont absents : Madame Valérie Bourgoïn, conseillère et Monsieur Richard Caron, maire ont motivé leur absence.

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Cette séance est tenue sans public étant donné la situation actuelle de la pandémie de Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Nous procédons à l'enregistrement audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir de notre site Internet.

2021-04-061 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-062 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 soit adopté tel que rédigé.

2021-04-063 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondants pour un montant total de 136 489,87 \$.

2021-04-064 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION DE DROIT SUPPLÉMENTAIRE EN MATIÈRE DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le présent règlement portant le numéro 231-2021 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue ainsi ce qui suit, à savoir : (**Voir le livre des règlements**).

2021-04-065 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2021 RÉGISSANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le présent règlement portant le numéro 232-2021 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue ainsi ce qui suit, à savoir : (**Voir le livre des règlements**).

2021-04-066 RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT POUR UN PROJET LOCAL MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE DE LA MRC DE KAMOURASKA

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska présente son plan d'action de développement sur une période de trois (3) années soit de 2021 à 2023 qui consiste :

- au changement de quatorze (14) poteaux servant au système d'éclairage sur le terrain de balle, la patinoire et le terrain de tennis;
- creuser un puits d'eau potable pour le bâtiment intergénérationnel;
- pavage du terrain de tennis.

QUE la Municipalité demande à la MRC de Kamouraska d'accepter son projet de plan d'action de développement pour pouvoir mettre en valeur tant ses niveaux, culturel, loisirs et sportif sur une période de trois (3) ans soit de 2021 à 2023.

2021-04-067 RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-04-068 RÉSOLUTION POUR DONNER UNE PROCURATION AU NOM DE MADAME MARYSE OUELLET, DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM POUR OBTENIR DES ACCÈS SUPPLÉMENTAIRES DE REVENU QUÉBEC ET D'ANNULER LA RÉSOLUTION 2021-03-050

**Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska consent à ce que Madame Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée.

2021-04-069 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69-90

M. André Caron, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 233-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 69-90 afin d'interdire l'ouverture de toute nouvelle voie de circulation, qu'elle soit publique ou privée, dans les zones de type FA et FB du règlement de zonage numéro 69-90 et de rendre conditionnelle la création de tout nouveau lot à l'obligation qu'il soit adjacent à un chemin public identifié au cadastre.

2021-04-070 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69-90

Il est par la présente, déposé par M. André Caron, conseiller, le projet de règlement numéro 233-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 69-90 qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*.

Ledit règlement a pour objet d'interdire l'ouverture de toute nouvelle voie de circulation, qu'elle soit publique ou privée, dans les zones de type FA et FB du règlement de zonage numéro 69-90 et de rendre conditionnelle la création de tout nouveau lot à l'obligation qu'il soit adjacent à un chemin public identifié au cadastre.

2021-04-071 RÉSOLUTION D'APPUI AU RECENSEMENT 2021 – STATISTIQUES CANADA

**Il est proposé par M. Michel Ferland
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

2021-04-072 RÉSOLUTION POUR PROCÉDER AU 2^E VERSEMENT DE 3 000,00 \$ À ALIMENTATION SAINT-BRUNO 2020 S.E.N.C.

**Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska procède au 2^e versement de 3 000,00 \$ tel que stipulé dans l'entente liant la Municipalité et Alimentation Saint-Bruno 2020 S.E.N.C. dans la résolution 2020-06-077.

2021-04-073 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PAIEMENT À CONSTRUCTIONS B.M.L. INC. POUR FAIRE SUITE AU BRIS DE LA ROUTE CENTRALE PAR EXCAVATIONS BOURGOIN & DICKNER INC.

ATTENDU QU'un bris a eu lieu sur la Route Centrale dans la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska à la fin de ses travaux, lors du vol d'une pelle appartenant à Excavations Bourgoin & Dickner inc. lors de travaux dans le 5^e rang à Saint-Pascal;

ATTENDU QUE la pelle a terminé sa course dans un fossé de la Route Centrale dans la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et que les Excavations

Bourgoin & Dickner inc. sont venus récupérer ladite pelle et ont brisé le nouveau pavage et la bordure de route;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé les services de Construction B.M.L. inc. qui nous a fourni un bordereau de soumission pour procéder à la réparation soit au montant de 39 194,07 \$, soumission qui a été présentée à l'assureur de Bourgoin & Dickner inc. et qui a accepté de verser 35 789,41 \$ pour les bris causés sur le Route Centrale ;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno a versé le montant de 39 194,07 \$ (taxes incluses) à Construction B.M.L. inc. suite à la signature d'une quittance entre l'assureur de Bourgoin & Dickner et la Municipalité et de mandater Monsieur Richard Caron, maire et Madame Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer tous les dossiers relatifs audit dossier.

2021-04-074 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2020-08-143

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska procède à l'annulation de la résolution de 2020-08-143 relative à l'appropriation au fonds de carrières et sablières concernant les travaux d'une section de la Route Centrale.

2021-04-075 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2017-09-173 RELATIVEMENT À LA RÉCLAMATION DES FRAIS POSTAUX « COURRIER RECOMMANDÉ »

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska procède à l'annulation de la résolution 2017-09-173 relativement à la réclamation des frais postaux « Courrier recommandé » lors d'une réclamation pour bris d'infrastructure municipale, d'une relance pour non-paiement des frais de garde au « Service de garde Les P'tits Brûlots d'Or » et/ou d'une relance pour non-paiement des taxes municipales.

2021-04-076 AUGMENTATION DU COÛT DE LOYER POUR LE BUREAU MUNICIPAL AU 1^{er} JUILLET 2021

ATTENDU QUE la Municipalité a signé un bail de location avec *Les Habitations Saint-Bruno* pour l'espace du bureau municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis d'augmentation qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QUE le coût de la location mensuelle passera de 1 080 \$ à 1 095 \$ par mois (chauffé et éclairé);

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte l'augmentation du loyer et autorise M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer tous les documents relatifs audit dossier.

2021-04-077 OFFRE DE SERVICES POUR LE BALAYAGE DES RUES 2021

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska retienne l'offre de services de *Gregtech Inc.* de Rivière-du-Loup au tarif horaire de 135,00 \$ incluant un camion ramasseur muni d'un système d'eau pour contrôler la poussière pour le balayage des rues pour l'année 2021.

2021-04-078 OFFRE DE SERVICES POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES BORDURES DE CHEMINS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska retienne l'offre de services de *Les entreprises Guy et Pascal Dubreuil Inc.* de Rivière-du-Loup au tarif horaire de 125,00 \$ incluant les machineris nécessaires pour le débroussaillage des bordures de chemins pour l'année 2021.

2021-04-079 DEMANDE DE FINANCEMENT – ÉCOLE SAINT-BRUNO

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accorde un montant de 250,00 \$ à l'École Saint-Bruno pour l'organisation d'activités à la fin de l'année scolaire.

2021-04-080 CAMPAGNE DE FINANCEMENT – LES P’TITS GOBE-LAIT

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska encourage *Les P’tits Gobe-Lait*, groupe d’entraide en allaitement maternel au Kamouraska en offrant un don de 25,00 \$.

2021-04-081 RENOUELEMENT D’ADHÉSION À L’ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL) 2021-2022

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion 2021-2022 à l’*Association forestière bas-laurentienne* soit au tarif de 75,00 \$, taxes incluses.

2021-04-082 ADHÉSION À LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adhère à la Fondation André-Côté pour un montant de 20,00 \$.

VARIA

2021-04-083 RÉOLUTION POUR L’EMBAUCHE D’UN JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a ouvert un poste pour l’embauche d’un journalier au Service des travaux publics pour la période estivale;

ATTENDU QU’un comité a été mis en place pour rencontrer les trois (3) candidats qui ont postulé pour ledit poste;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Messieurs Gilles Beaulieu et André Caron, conseillers et M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale

par intérim à faire partie du comité pour l’embauche d’un journalier au Service des travaux publics pour la saison estivale 2021.

2021-04-084 DOSSIER – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU) – ÉTUDE D’UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure de M. Bernard Dumais, 5, rue Deschênes, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

La demande vise à régulariser la présence d’un garage de 2.53 X 3.74 m (8’ X 12’), construit à une distance de 1.69 mètre de la limite de propriété alors que l’article 5.4.3.2 du règlement de zonage exige une distance minimale de 4 mètres pour les bâtiments complémentaires.

Après délibération et :

CONSIDÉRANT QUE le requérant connaissait les normes à respecter, car elles étaient inscrites au formulaire de demande de permis de construction #2015- 45;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre la marge demandée (4 mètres) et la localisation du bâtiment (1.69 mètre) n’est pas mineure;

CONSIDÉRANT QUE l’accord d’une dérogation mineure dans ce contexte créerait un précédent;

Le Comité consultatif en urbanisme recommande à l’unanimité, au Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska de refuser la dérogation mineure visant à régulariser la présence d’un garage construit à une distance de 1.69 mètre de la limite de propriété au 5, rue Deschênes, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska refuse la demande de dérogation mineure pour le 5, rue Deschênes, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

2021-04-085 DEMANDE DE LA COMPAGNIE GESTIBER INC. POUR L’INSTALLATION D’UN PONCEAU – LOT 5 726 514, TRAVERSE DES MEUNIER

ATTENDU QUE selon l’article # 1 du Règlement municipal No 208-2018, la construction, la reconstruction, la réparation

et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite que le propriétaire fait parvenir au conseil municipal;

ATTENDU QUE selon l'article # 5 du Règlement mentionnée, qu'avant de reblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux de voirie se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Richard Bernier, président de la compagnie Gestiber Inc. soit autorisé à installer un ponceau au lot 5 726 514, traverse des Meunier, en suivant les recommandations du responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

2021-04-086 RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS) POUR L'ANNÉE 2021-2022

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2021-2022 au montant de 100,00 \$.

INFORMATIONS DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-04-087 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 15.

Julie Nadeau, mairesse suppléante

Maryse Ouellet, directrice générale & secrétaire-trésorière par intérim

• À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Les bornes 9-1-1 arrivent à Saint-Bruno-de-Kamouraska

Lors de la séance du conseil du 6 avril dernier, le règlement numéro 232-2021 régissant le numérotage des immeubles est entré en vigueur. Voici un léger résumé des articles importants. Les bornes 911 seront installées au courant de l'année 2021 à tout immeuble visé à l'annexe A.

L'article 6.2 mentionne ce qui suit : « La fourniture de la borne 911 ainsi que les frais d'installation sont à la charge de la Municipalité. (...) Le propriétaire ou l'occupant ne peut enlever ni déplacer la borne 911 une fois l'installation effectuée. Lorsqu'une borne 911 est enlevée ou déplacée sans le consentement de la Municipalité, son remplacement ou sa remise en place se fait par la Municipalité aux frais du propriétaire (...) »

L'article 6.4 précise que : « Chaque propriétaire ou occupant doit entretenir adéquatement la borne 911 installée sur sa propriété et s'assurer qu'elle demeure libre, en tout temps, de toute obstruction pouvant être causée notamment par la présence de végétaux, de neige, d'une clôture, d'une boîte aux lettres ou d'une affiche. »

En cas de bris ou dommages, à la suite d'opérations effectuées par les employés municipaux, d'opérations de déneigement ou d'entretien de fossé, de vandalisme ou à la suite d'un accident de la route, la Municipalité procèdera à la réparation.

Vous pouvez prendre connaissance du règlement complet sur notre site Internet dans l'onglet Vie Municipale – Règlements municipaux. Les propriétaires touchés par l'installation des bornes 911 recevront une lettre dans les semaines à venir.



DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

Quand: Jeudi, 20 ,mai 2021
Heure: De 18h00 à 20h00
Où: Au garage municipal

Essences disponibles

-  Bouleau jaune
-  Érable à sucre
-  Érable rouge
-  Épinette blanche
-  Épinette noire

 C'est gratuit!

Il est possible que certaines essences mentionnées ne soient pas disponible le jour de la distribution.

Avec la participation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en collaboration avec l'Association forestière bas-laurentienne et du Groupement Forestier du Grand-Portage

Il y a des enfants
qui ne vont pas bien.
Les inviter pour une
activité extérieure
peut leur faire
du bien.



Découvrez plein
d'autres idées

[Québec.ca/soyonsattentifs](https://quebec.ca/soyonsattentifs)

Votre 
gouvernement

Québec 

On a tous de bonnes questions sur la vaccination



Les raisons de se faire vacciner sont nombreuses. On le fait entre autres pour se protéger des complications et des risques liés à plusieurs maladies infectieuses, mais aussi pour empêcher la réapparition de ces maladies évitables par la vaccination.

La campagne de vaccination contre la COVID-19 en cours vise à prévenir les complications graves et les décès liés à la COVID-19. Par la vaccination, on cherche à protéger notre système de santé et à permettre un retour à une vie plus normale.

Quand la vaccination a-t-elle commencé ?

La vaccination contre la COVID-19 a débuté au Québec dès la réception des premières doses en décembre 2020. Puisque la disponibilité des vaccins est restreinte, certains groupes plus à risque de développer des complications liées à la COVID-19 sont vaccinés en priorité. À mesure que les vaccins seront disponibles au Canada, la vaccination sera élargie à d'autres groupes.

Ordre de priorité des groupes à vacciner

- 1 Les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF).
- 2 Les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec des usagers.
- 3 Les personnes autonomes ou en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée pour aînés (RPA) ou dans certains milieux fermés hébergeant des personnes âgées.
- 4 Les communautés isolées et éloignées.
- 5 Les personnes âgées de 80 ans ou plus.
- 6 Les personnes âgées de 70 à 79 ans.
- 7 Les personnes âgées de 60 à 69 ans.
- 8 Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complications de la COVID-19.
- 9 Les adultes de moins de 60 ans sans maladie chronique ni problème de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers.
- 10 Le reste de la population de 16 ans et plus.

Quelle est la stratégie d'approvisionnement des vaccins ?

Le gouvernement du Canada a signé des accords d'achats anticipés pour sept vaccins prometteurs contre la COVID-19 auprès des compagnies suivantes : AstraZeneca, Johnson & Johnson, Medicago, Moderna, Novavax, Pfizer et Sanofi Pasteur/GlaxoSmithKline. Ces achats sont conditionnels à l'autorisation des vaccins par Santé Canada.

À ce jour, les vaccins des compagnies Pfizer et Moderna ont obtenu l'autorisation d'être distribués au Canada. Des vaccins de plus d'une compagnie seront utilisés afin d'accélérer la vaccination contre la COVID-19.



Quels types de vaccins contre la COVID-19 sont étudiés ?

Trois types de vaccins font l'objet d'études à l'heure actuelle.

- 1 Vaccins à ARN :** Ces vaccins contiennent une partie d'ARN du virus qui possède le mode d'emploi pour fabriquer la protéine S située à la surface du virus. Une fois l'ARN messenger à l'intérieur de nos cellules, celles-ci fabriquent des protéines semblables à celles qui se trouvent à la surface du virus grâce au mode d'emploi fourni par l'ARN messenger. Notre système immunitaire reconnaît que cette protéine est étrangère et produit des anticorps pour se défendre contre elle. Le fragment d'ARN est rapidement détruit par les cellules. Il n'y a aucun risque que cet ARN modifie nos gènes.
- 2 Vaccins à vecteurs viraux :** Ils contiennent une version affaiblie d'un virus inoffensif pour l'humain dans lequel une partie de la recette du virus de la COVID-19 a été introduite. Une fois dans le corps, le vaccin entre dans nos cellules et lui donne des instructions pour fabriquer la protéine S. Notre système immunitaire reconnaît que cette protéine est étrangère et produit des anticorps pour se défendre contre elle.
- 3 Vaccins à base de protéines :** Ils contiennent des fragments non infectieux de protéines qui imitent l'enveloppe du virus. Notre système immunitaire reconnaît que cette protéine est étrangère et produit des anticorps pour se défendre contre elle.

Le vaccin à ARN messenger peut-il modifier notre code génétique ?

Non. L'ARN messenger n'entre pas dans le noyau de la cellule et n'a aucun contact avec l'ADN qui y est contenu. Il ne peut donc y apporter aucun changement.

Comment le vaccin agit-il ?

Lorsqu'une personne reçoit un vaccin contre le virus qui cause la COVID-19, son corps prépare sa défense contre ce virus. Une réaction immunitaire se produit, ce qui permet de neutraliser le virus en produisant des anticorps et en activant d'autres cellules de défense. La vaccination est une façon naturelle de préparer notre corps à se défendre contre les microbes qu'il pourrait rencontrer.

La plupart des vaccins en développement contre la COVID-19 favorisent la production d'anticorps pour bloquer la protéine S, la protéine qui permet au virus d'infecter le corps humain. En bloquant la protéine S, le vaccin empêche le virus d'entrer dans les cellules humaines et de les infecter.

Le virus qui cause la COVID-19 est composé d'un brin de matériel génétique, l'ARN (acide ribonucléique), entouré d'une enveloppe. À la surface du virus, on trouve des protéines, dont la protéine S (spicule) qui lui donne sa forme en couronne, d'où son nom, coronavirus.



Quels sont les effets secondaires du vaccin contre la COVID-19 ?

Des symptômes peuvent apparaître à la suite de la vaccination, par exemple une rougeur ou de la douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, de la fièvre et des frissons. Moins fréquentes chez les personnes âgées de plus de 55 ans, ces réactions sont généralement bénignes et de courte durée.

À ce jour, aucun effet indésirable grave n'a été identifié avec les vaccins à base d'ARN. D'autres problèmes, qui n'ont aucun lien avec le vaccin, peuvent survenir par hasard (ex. : un rhume ou une gastro).

Le vaccin ne peut pas causer la COVID-19, car il ne contient pas le virus SRAS-CoV-2, responsable de la maladie. Par contre, une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant la vaccination ou dans les 14 jours suivant la vaccination pourrait quand même développer des symptômes et contracter la COVID-19.

Il est important de continuer d'appliquer les mesures sanitaires jusqu'à ce qu'une majorité de la population ait été vaccinée.

Pourquoi a-t-il fallu 40 ans pour développer un vaccin contre la grippe, et seulement 9 mois pour en fabriquer un contre la COVID-19 ?

Les efforts déployés par le passé, notamment lors de l'épidémie de SRAS en 2003, ont permis de faire avancer la recherche sur les vaccins contre les coronavirus et d'accélérer la lutte contre la COVID-19.

Actuellement, près d'une cinquantaine de vaccins contre la COVID-19 font l'objet d'essais cliniques partout dans le monde — fruit d'une collaboration scientifique sans précédent. Pour favoriser le développement rapide des vaccins dans le respect des exigences réglementaires, des ressources humaines et financières considérables ont été investies.

Les autorités de santé publique et réglementaires de plusieurs pays, dont le Canada, travaillent activement pour s'assurer qu'un plus grand nombre de vaccins sécuritaires et efficaces contre la COVID-19 soient disponibles le plus rapidement possible.

Pourquoi faut-il deux doses de vaccin ?

La deuxième dose sert surtout à assurer une protection à long terme. Dans le contexte actuel de propagation très élevée de la COVID-19, l'administration de la deuxième dose peut être reportée afin de permettre à plus de gens d'être vaccinés.

Québec.ca/vaccinCOVID

1 877 644-4545

Québec

Comité embellissement

Corvée de nettoyage de notre municipalité

Le 8 mai

Le printemps est à nos portes. Au-delà des nouvelles pousses et premières fleurs apparaissent aussi les malencontreux déchets accumulés tout au long de l'hiver. Le comité fait appel à tous pour nettoyer les fossés et aires communes et ainsi remettre notre municipalité sur son 36 pour la période estivale. Nous vous invitons à une activité familiale qui sera une occasion privilégiée pour enseigner l'écologie et l'esprit communautaire aux enfants et aux grands.



C'est un rendez-vous **le 8 mai prochain à 9 h 30 au garage municipal** pour la distribution de gants, sacs et la formation des équipes pour couvrir le territoire.

Au retour, un dîner Hot dog accueillera les valeureux bénévoles. Afin de prévoir la quantité de nourriture, vous devez vous inscrire au 418 492-9824 en précisant le nombre d'adultes et d'enfants.

Soyez solidaires du comité pour prendre soin de votre environnement. Plus nombreux nous serons, plus nous aurons du plaisir!

Le 15 mai

Comme vous en avez maintenant l'habitude, mettre vos cannettes et bouteilles vides sur la galerie avant 10 h le samedi matin. Cette collecte est un moyen de financement important pour le comité d'embellissement. Nous vous remercions de votre soutien.

Le 29 mai

Étant donné que le printemps est une bonne période pour diviser nos vivaces qui en ont besoin et qu'on se retrouve souvent avec des surplus, nous organisons un échange de plants. Cela vous permettra d'enrichir votre collection. Et c'est GRATIS ! En plus nous avons des bacs à fleurs à vendre à prix très modique.

On se donne rendez-vous au garage municipal à 10 h.

CONCOURS

Afin d'embellir notre village nous lançons un concours d'amélioration des terrains privés pour cet été. Que ce soit en créant un aménagement nouveau ou en corrigeant une plate-bande existante participez à notre concours et gagnez des prix. Commencez dès maintenant à planifier.



Nous donnerons plus de détails dans le journal du mois prochain. Une inscription auprès du bureau municipal (418 492-2612) en début de saison est obligatoire pour participer.

À bientôt

Votre comité embellissement

PLACE DE L'ÉGLISE

MESSES 2021
Mois de Mai



Cantine Le Petit Brûlot

Ouverture officielle le 20 mai 2021

1 rue Dionne, Saint-Bruno
418-492-7257



Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	9	Déf. Henriette Michaud	Mme Ida Bernier Charest
		Déf. Gaston Duval	Gilberte et Jean-Marie Beaulieu
Dimanche 10 h 30	16	Célébration de la parole	Équipe Myrtha St-Pierre
Dimanche 11 h	23	Déf. Marjolaine Laplante	Mme Berthe Dionne
		Déf. Carmen et Gaston Émond	Mme Michelle Émond

Horaire:

Jeudi au dimanche de 11 h 30 à 19 h

Pour faire face à la situation actuelle, il se pourrait qu'il n'y ait pas de tables pour manger sur place pour un certain temps. Soyez assurés que nous mettons en place toutes les mesures sanitaires nécessaires pour assurer la sécurité de tous avec un nettoyage quotidien des surfaces et nous aurons du désinfectant pour la clientèle. Pour éviter les rassemblements il serait fort apprécié de téléphoner pour passer votre commande, ainsi nous pourrions vous donner une heure de ramassage. Argent comptant seulement pour le paiement. Pour plus de détails ainsi que le menu allez sur la page Facebook à cantine le petit brûlot.



Nous sommes impatients de vous revoir et de vous servir. Merci à tous et bonne saison 2021.

Valérie Lavoie, propriétaire

!nventifs

écl tés

!ntr'gants

je lis québécois

On fait de grands livres au Québec

Trouvez conseil à votre bibliothèque ou chez votre libraire d'ici !

jolisquebécois.com

En partenariat avec : Québec

CHRONIQUE CULINAIRE

Vous aimez cuisiner des plats différents. Je vous propose ce mois-ci une recette de tortillas. Après cuisson, nous pouvons les apprêter à bien des recettes.

Tortillas (10 tortillas)
500 ml (2 tasses) de farine tout usage
2.5 ml (1/2 c. à thé) de sel
2.5 ml (1/2 c. à thé) de poudre à pâte
60 ml (1/4 tasse) de beurre froid coupé en dés
16 ml (2/3 tasse) d'eau chaude

Dans un grand bol, mélanger la farine avec le sel et la poudre à pâte. Ajouter les dés de beurre dans le bol et mélanger à l'aide des doigts afin de bien les enrober de farine. Défaire les dés de beurre à l'aide des doigts ou d'un coupe-pâte jusqu'à ce que la pâte présente un aspect granuleux et que le beurre soit complètement incorporé à la farine. Incorporer graduellement l'eau à la préparation et mélanger jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène. Ajouter un peu de farine si la pâte est trop collante. Sur une surface généreusement farinée, pétrir la pâte de 4 à 5 minutes, jusqu'à l'obtention d'une boule de pâte lisse et élastique. Diviser la pâte en dix parts égales et les façonner en boules. Couvrir d'un linge humide et laisser reposer 20 minutes à la température ambiante. Sur une surface farinée, abaisser chaque boule de pâte en un cercle de 20 cm (8 po) de diamètre. Dans une poêle huilée et chauffée à feu doux-moyen, cuire chaque cercle de pâte 30 secondes à 1 minutes de chaque côté, jusqu'à ce que des bulles se forment à la surface de la pâte et que les deux côtés des tortillas soient bien dorés.

Voici deux autres recettes pratique à avoir sous la main.

Trempette moutarde, miel et bière (2 à 3 personnes)

Dans un bol, mélanger 125 ml (1/2 tasse) de mayonnaise avec 15 ml (1 c. à soupe) de miel, 10 ml (2c. à thé) de moutarde, 30 ml (2 c. à soupe) d'oignon vert haché et 30 ml (2 c. à soupe) de bière blonde.

Tartinade à la ciboulette

125 gr de fromage à la crème ramolli
2 c. à table de mayonnaise
1 gousse d'ail hachée
2 c. à table de ciboulette hachée
Sel et poivre au goût

Dans un bol, battez le fromage à la crème et la mayonnaise avec l'ail et la ciboulette. Ajouter le sel et le poivre. Réfrigérer au moins 30 minutes avant de servir avec des crudités

Variantes : cette tartinade peut être utilisée pour farcir des fleurs de capucine, courgettes et hémérocailles.

Référence : Je cuisine

L'été dernier, les moustiques qui nous avaient donné congé les dernières années, étaient des nôtres. Afin de nous préparer à leur arrivée, voici une recette maison.

Pour éloigner les maringouins

5 gallons d'eau
3 gousses d'ail
2 gros oignons
2 paquets de poivre de cayenne
1/4 tasse de liquide à vaisselle
1/2 tasse de vinaigre

Mélanger au robot ail, oignons avec le vinaigre. Mélanger avec le reste des ingrédients et laisser tremper 24 heures. Couler et vaporiser sur les fleurs, légumes, gazon etc. 2 à 3 fois semaine.

Bon été

Angèle Dionne



Bonjour à vous tous,

Enfin le printemps est là avec son soleil et la chaleur qui nous donnent le goût de jardiner, de fleurir nos parterres et de prendre du bon temps afin de mieux passer au travers de cette pandémie qui ne fini plus de finir.

Habituellement, en avril, nous tenons notre assemblée générale mais étant donné les consignes gouvernementales, nous attendons la possibilité de se réunir. Nous pourrions toujours la tenir par Zoom mais la technologie n'est pas familière à tous.

Je vous souhaite de prendre soin de vous tous et j'espère que nous pourrions nous réunir bientôt.

Les anniversaires de mai :

- 8 Lise Rivard
- 18 Gilles Plourde
- 23 Jean-Paul Langlois
- 26 Jean-Claude Gagné
- 27 Ginette Pellerin
- 28 Lyne Dionne



Myrtha St-Pierre
Présidente

À vendre

Bois d'épinette en 8 pieds.

Pour information:

418-492-6157



Nouveautés

Les bouteilles de Propane sont arrivées!

Service d'échange, payé seulement pour le contenu.

Les produits pour la chasse sont de retour!

Nous avons aussi des chandails Chassomaniac.

Surveillez votre boîte aux lettres!

2 fois par mois, vous recevrez par la poste, notre circulaire (sous forme de dépliant), pour vous présenter nos spéciaux et nouveaux produits.



Prenez note de l'horaire du restaurant, pour la période estivale

À partir du 21 mai 2021:

Du lundi au mercredi tout le menu sera disponible de 11 h à 19 h

Du jeudi au dimanche :

Seulement la pizza sera disponible de 11 h à 19 h

Pour nous joindre 418-492-3185

Bon été à tous nos clients!

Au plaisir de vous servir!



Quelques nouvelles:

Développement de la collection du Réseau BIBLIO

Suite à une rencontre virtuelle du secteur de Kamouraska avec M. Jacques Côté, directeur général, celui-ci nous a annoncé que le réseau a reçu un montant additionnel du ministère de la culture pour l'acquisition de livres papier et numérique.

Malgré des investissements majeurs en produits numériques et activités en ligne par le réseau, il nous assure que la collection de livres papier ne sera nullement affectée. Au contraire, ce sera une année record en amélioration de la collection, nous dit-il.

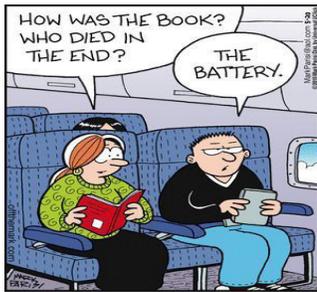


Image provenant de
BookBub Blog , Pinterest

Traduction libre: «Comment
était le livre? Qui est mort
à la fin?» L'homme répond:
«La batterie.»

Moins moderne, mais plus d'autonomie...

Durant la pandémie la demande des abonnés pour des prêts a incroyablement bondi. Habituellement, nous recevons environ 200 à 250 demandes spéciales par année en plus des prêts réguliers. Cette année, à la fin mars nous aurons répondu à plus de 180 demandes spéciales et de nouveaux abonnés se sont ajoutés. Bravo !!!

Vous avez de la difficulté à vous déplacer et aimeriez emprunter des livres à la bibliothèque municipale, communiquez avec un des membres du comité, il nous fera plaisir de vous les apporter à votre domicile.

Nouvelle ressource numérique: Tout apprendre

Je vous avais parlé de cette ressource dans un précédent numéro du journal le Trait d'union. Tous les thèmes sont présentement accessibles. Vous y trouverez plus de 800 cours en ligne sur une diversité impressionnante de sujets en plus d'une offre numérique de 35,000 livres. Celle-ci est accessible via le portail du Réseau BIBLIO du Bas St Laurent. Ensuite il suffit d'inscrire votre numéro d'abonné et votre NIP (les quatre derniers chiffres de votre numéro d'abonné) et voilà le tour est joué!

Pantouffles

La bibliothèque a reçu un grand nombre de pantouffles tricotées à la main par des dames de la municipalité aux doigts de fée. Un immense merci à nos tricoteuses.

Vous avez des suggestions à nous faire! Vous pouvez communiquer avec nous par courriel: **biblio.bruno@crsbp.net** ou par téléphone aux heures d'ouverture les mercredis soir entre 18 h 30 et 20 h au 418 492-2612 poste 203. Nous sommes toujours ouverts et merci de continuer à respecter les normes sanitaires.

Diane Cardin
Responsable

Hausse du salaire minimum à compter du 1^{er} mai 2021

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé une hausse du taux général du salaire minimum de 0,40 \$ l'heure, le faisant passer à 13,50 \$ l'heure. La hausse du taux général du salaire minimum proposée bénéficierait à 287 000 personnes au Québec, dont 164 700 femmes.

Cette augmentation de 3,1 % permettrait d'atteindre, pour la période 2021-2022, la cible d'un ratio de 50 % entre le taux général du salaire minimum et le salaire horaire moyen.

Ainsi, à compter du 1^{er} mai 2021 :

- le taux général du salaire minimum passerait à 13,50 \$ l'heure (+0,40 \$);
- le salaire minimum payable aux salariés rémunérés au pourboire serait de 10,80 \$ l'heure (+0,35 \$);
- le salaire minimum payable à un salarié affecté exclusivement, durant une période de paie, à la cueillette de framboises ou de fraises serait respectivement de 4,01 \$ (+0,12 \$) et de 1,07 \$ (+0,03 \$) du kilogramme.

Source:

<https://www2.gouv.qc.ca/portail/quebec/actualites?lang=fr&x=actualites&e=660265431>

Obligations du propriétaire et du locataire de logement



Connaissez-vous bien les obligations du propriétaire et du locataire de logement en ce qui concerne la sécurité incendie? Voici quelques points de la réglementation incendie que chacune des deux parties doivent respecter.

Avertisseurs de fumée



Le propriétaire doit installer dans le logement ou la résidence en location, un avertisseur de fumée à chaque étage, y compris au sous-sol. Il doit remplacer les appareils défectueux ou périmés.

Le locataire doit maintenir les appareils en fonction et veiller à leur entretien (changement des piles). Le locataire doit signifier à son propriétaire toutes déficiences des appareils et leurs péremptions.

Avertisseur de monoxyde de carbone



Lorsque le logement ou la résidence est muni d'un appareil de chauffage au combustible solide (bois) ou à l'huile (mazout), des appareils ménagers fonctionnant au propane y sont installés ou qu'un garage est annexé à l'unité d'habitation, le propriétaire doit installer un avertisseur de monoxyde de carbone dans le logement.

Le locataire a les mêmes obligations d'entretien qu'avec les avertisseurs de fumée. Il doit connaître le fonctionnement de l'appareil et communiquer avec le 9-1-1 lorsque l'appareil est en alarme.

Ramonnage et inspection des conduits d'évacuation de fumée

À moins d'une entente particulière entre les 2 parties, il appartient au propriétaire de faire ramoner et inspecter les conduits d'évacuation des appareils de chauffage au combustible solide ou au mazout annuellement.



Le locataire a l'obligation de signifier au propriétaire toute déficiences du système et à l'utiliser selon les règles de l'art. Lors d'incendie de cheminée, le responsable des lieux doit communiquer avec le service incendie via le 9-1-1.

Extincteurs portatifs



Le propriétaire d'un immeuble doit fournir un extincteur portatif de cote 2A-10B-C ou supérieur à chaque unité de logement, à moins qu'un corridor commun permette aux locataires d'avoir accès à l'équipement.

Le locataire a l'obligation de conserver l'équipement en fonction et doit signifier au propriétaire toute déficiences de l'équipement; basse pression, poudre à remplacer (aux 6 ans), test hydrostatique du cylindre (12 ans) ou autres déficiences de l'appareil.

Pour en savoir plus sur les nouvelles normes de la réglementation incendie, contactez-nous!

Christian Madore,
Pompier/Préventionniste en sécurité incendie
418 492-2312, poste 241
cmadore@villestpascal.com

Horaires d'ouverture

Bureau municipal

Sur rendez-vous

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi, fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Alimentation St-Bruno

Dimanche : 9 h à 19 h
Lundi : 9 h à 19 h
Mardi : 9 h à 19 h
Mercredi : 9 h à 19 h
Jeudi : 9 h à 19 h
Vendredi : 9 h à 19 h
Samedi : 9 h à 19 h

Tél.: 418 492-3185

SAAQ St-Pascal

Lundi au vendredi de
12 h 00 à 16 h 00

Samedi Fermé
dimanche Fermé

Téléphone : (418) 492-7314

Fabrique 321, rue de l'Église

Mercredi de 9 h à 15 h 30
au local administratif des
Habitations de St-Bruno.
Téléphone: 418-308-0838.

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

Cantine Le petit Brûlot

Jeudi au dimanche
11 h 30 à 19 h

* À partir du 20 mai

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Béchar
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PERPÉTUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Perpétue (Québec) GOR 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Bernard Généreux
Député fédéral
MONTMAGNY – L'ISLET – KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP

bernard.genereux@parl.gc.ca
1-855-881-9876



735, Taché, Saint-Pascal
(Québec) GOL 3Y0

Tél. : 418 492-3632
Téloc. : 418 492-8604
Sans frais : 1 888 297-3632

HONDA
YAMAHA
SKI-DOO
JEAN MORNEAU
www.jeanmorneau.com



Recyclage Guy Gagné 2007

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

DECOR SURFACES

DUMAIS
camilledumais.com

1005, rue Lévesque
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2347 • Téléc.: (418) 492-9603

Coiffure Céline Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
St Bruno de Kamouraska GOL 2M0



lunik
TABAGIE ACCOMMODATION

lunik inc.
PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122
Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

Idée Fixe
CADEAUX JOUETS

492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
Crémation Daniel Caron, Thanatologue, ambulancier
Funérailles traditionnelles
Service d'ambulance
353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Y0

point S
CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.6035 - 1.800.463.1375
- Mécanique générale
580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.2907
point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
- agricole

418 492-2915
622 boul. Hébert
Saint-Pascal



MALLETTE

Mallette
Société en collectif
Comptables agréés

Gilles Lebel, ca

Tél.: (418) 492-3515
Téléc.: (418) 492-9640
Cel.: (418) 867-6318

470, rue Chapleau
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

PME INTER

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
Notaires et conseillers juridiques

Me Claude Gagnon
Me Dorisse St-Pierre
Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-492-6543
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
S.V.P. appeler au
Tél.: 418-492-5942



Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Tous les vendredis de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Le Domaine Brulois

HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
and_micho@yahoo.ca



La Michelaine
Mohair

Centre-Femmes
La Passerelle du Kamouraska

710, rue Taché, C.P. 372
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: 418 492-1449
Téléc.: 418 492-9021
lapasserelledukamouraska@qc.aira.com



Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
St-Bruno-de-Kamouraska QC
GOL 2M0
418 492.6311
Manon Thériault prop.





CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

Rémy Thériault

339 rue Lessard
Saint-Pascal (Québec)
Tél. : 418 492-9489
theriaultremy@hotmail.com

Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



Membre affilié



Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier PHARMACIENS

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Saint-Pascal (QC) GOL 3Y0
Samedi	9 h à 17 h	Tél. : 418 492-1234
Dimanche	10 h à 13 h	Télec. : 418 492-6221
		Courriel : bsr@famiprix.com



Municipalité Saint- Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) GOL 2M0

Téléphone : 418 492-2612

Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'Église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

BASIE|32

web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803



provigo

ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
(Québec) GOL 3Y0
Tél : 418 492-1034
Fax : 418 492-1035
Courriel : alimentationlg@bellnet.ca

Faites votre provigo, si vite, si bon ...

www.provigo.ca

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Transport Pierre Dionne

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire

Cell. : 418.868.9486

Tél. : 418.852.1222

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) GOL 3X0



Desjardins
Caisse du Centre
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska